

## AVIS

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, greffière adjointe de la ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2024, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

**SH-728 décrétant un emprunt et une dépense de 1 000 000 \$ pour la réfection, la mise aux normes et le maintien d'actifs immobiliers**

Le règlement a pour objet d'autoriser la Ville à procéder à des travaux de réfection, de mises aux normes et de maintien d'actifs dans certains bâtiments municipaux, dont ceux à vocation communautaire, conformément au Programme triennal d'immobilisations adopté pour l'exercice financier 2024.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 2 février 2024 ainsi que celle de la ministre des Affaires municipales le 22 mars 2024.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 27 mars 2024

Me Marie-Pier Gélinas  
Greffière adjointe